

UNE HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM VA-T-ELLE ENTRAÎNER UNE PERTE D'EMPLOI? NON

- ▶ Aux États-Unis, le *Fiscal Policy Institute* a constaté que, de 1998 à 2001, le nombre de petites entreprises a augmenté deux fois plus rapidement dans les États où le taux du salaire minimum était plus élevé. Le nombre total d'emplois y a aussi augmenté plus vite.
- ▶ Toujours aux États-Unis, des études menées sur l'augmentation de 19 % du salaire minimum au New Jersey en 1992 et de 27 % en Californie en 1988, ont conclu à l'absence d'impact négatif sur l'emploi total, sur l'emploi des jeunes et sur l'emploi des personnes qui travaillent dans le commerce de détail. Des analyses sur les augmentations survenues pendant la décennie 1990 confirment ces conclusions.
- ▶ Au Québec, aucune étude similaire n'a été faite suite aux augmentations significatives du salaire minimum en 1995 et 1996, obtenues grâce à la Marche des femmes « Du pain et des roses ». Le salaire minimum avait alors augmenté de 11,7 %.
- ▶ Selon l'étude effectuée par la firme KPMG sur les coûts des entreprises à l'échelle internationale, Montréal est jugé la métropole la moins coûteuse pour les entreprises dans toute l'Amérique du Nord en 2006. Si la taille des villes n'est pas prise en compte, Sherbrooke se classe première en Amérique du Nord.

LES REVENDEICATIONS D'AU BAS DE L'ÉCHELLE

- ▶ Nous croyons que le salaire minimum doit permettre à une personne seule qui travaille à temps plein de sortir de la pauvreté et de vivre décemment, sans recevoir de supplément comme la Prime au travail.
- ▶ Nous demandons que les personnes rémunérées au salaire minimum qui travaillent 40 heures par semaine aient un revenu annuel équivalant au seuil de faible revenu avant impôt, établi par Statistique Canada, pour une personne seule. Pour cela, en 2007, le salaire minimum devrait être fixé à 10,16 \$ l'heure, alors qu'il ne s'élève présentement qu'à 8,00 \$ (taux en vigueur en mai 2007).

Pour en savoir plus sur nos actions,
contactez-nous !



Au bas de
l'échelle

Au bas de l'échelle
6839A, rue Drolet, bureau 305
Montréal (Québec) H2S 2T1
Tél. : 514 270-7878

Pour plus d'informations sur le salaire minimum, consultez notre document « Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi : des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum » sur notre site web : www.aubasdelechelle.ca

LE SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC

TRAVAILLER
À TEMPS PLEIN...
ET ÊTRE PAUVRE!



Au bas de
l'échelle

LES PROBLÈMES

Quand le travail rime avec pauvreté!

- › Le taux actuel du salaire minimum¹ ne permet pas à une personne qui travaille à temps plein de gagner un revenu suffisant pour se sortir de la pauvreté.
- › Une personne qui travaille toute l'année, 40 heures par semaine, a un revenu annuel qui ne représente que 79 % du seuil de faible revenu.
- › Pour atteindre un revenu équivalent au seuil de faible revenu, une personne gagnant le salaire minimum doit travailler 51 heures par semaine.
- › Les gels importants du salaire minimum dans les années 1980 et 1990 ont eu un effet désastreux sur le pouvoir d'achat des personnes au salaire minimum. Par exemple, de 1998 à 2005, le coût de la vie a augmenté de 16,4 %, alors que le salaire minimum n'a augmenté que de 10,7 %.

Les personnes payées au salaire minimum ont souvent des conditions de travail précaires :

- › Elles sont très peu syndiquées (1/10 comparativement à 4/10 pour l'ensemble des personnes salariées).
- › Elles ne bénéficient habituellement pas d'avantages sociaux comme les régimes d'assurance ou de retraite.
- › Elles occupent fréquemment un poste temporaire et leurs horaires de travail sont souvent atypiques (sur appel, heures brisées, etc.).
- › Elles ont peu accès à la formation en entreprise.



1- Le taux régulier du salaire minimum en vigueur en mai 2007 est de 8,00 \$ l'heure.

LE PORTRAIT

- › En 2005, 148 000 personnes gagnaient le salaire minimum, soit 4,6 % de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée du Québec.
- › Les femmes sont surreprésentées dans les emplois au salaire minimum : en 2005, alors qu'elles occupaient 49 % des emplois, elles occupaient 58 % des emplois au salaire minimum.
- › Plus de 90 % des personnes gagnant le salaire minimum travaillent dans le secteur des services, un secteur en forte expansion.
- › Les personnes rémunérées au salaire minimum ne sont pas toutes jeunes et aux études : près de la moitié sont âgées de 25 ans et plus et la majorité d'entre elles n'étudient pas.
- › Près d'une personne sur trois rémunérée au salaire minimum est le soutien principal du ménage.
- › On retrouve un plus grand nombre de personnes qui travaillent au salaire minimum dans les grandes entreprises que dans les petites.

